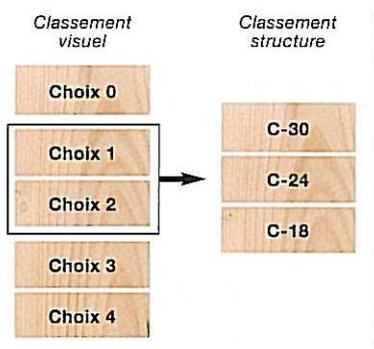


L'EVOLUTION DES NORMES

La norme de classement visuel d'aspect (NF EN 1611-1) n'indique pas les propriétés mécaniques des sciages, d'où la mise en place de la norme de Classement Visuel de Structure (NF B 52-001). Laquelle propose un classement qui lie l'aspect visuel du bois à sa résistance mécanique. Ce classement ne s'applique qu'aux sciages destinés à un usage structurel. Il ne s'adresse qu'aux choix 1 et 2 de la norme NF EN 1611-1.



Une vocation européenne

Le classement visuel de ces choix distingue trois classes - ST-I, ST-II, ST-III - qui correspondent au Classement de Résistance Mécanique Européen basé sur des tests de bois à des charges exercées jusqu'à rupture des poutres. Chaque classe de résistance comporte ainsi une dénomination représentant le nombre maximum de méga-pascal que peuvent supporter les poutres en flexion.

Ce classement permet une harmonisation des données européennes en matière de résistance des bois et une uniformisation du classement de tous les sciages européens. On établit alors la correspondance suivante entre le classement visuel d'aspect et le Classement Visuel de Structure des bois de résineux français (cf. schéma ci-contre).

Les nouveaux critères

Ce classement est établi sur des critères plus larges en lien avec la résistance mécanique des sciages :

- **La largeur des cernes** qui définit la résistance du bois via ses fibres et présente un gage d'homogénéité, indispensable à la résistance mécanique des sciages.
- **La pente de fil** qui traduit la résistance d'un sciage à des pressions subies notamment en charpente.
Le Classement Structure ne prend désormais plus en compte la nature des nœuds et change la mesure de diamètre de ceux-ci.
- **Mesure de nœuds**

On pourra ainsi définir des usages propres à chaque classe de résistance :

- **C-18** : Charpente traditionnelle
- **C-24** : Charpente industrielle et lamellé-collé
- **C-30** : Charpente lamellé-collé à haute performance

Coexistence des deux normes de classement

La norme de classement visuel d'aspect NF EN 1611-1 reste en vigueur pour les bois à usage non structurel. Les sciages classés selon leur aspect et destinés à des usages de type menuiserie, emballage, coffrage ou à des usages plus esthétiques que mécaniques, sont classés par choix selon le classement en usage (cf. plaquette *Sélection Vosges : Classement des Sciages de Sapin Epicéa - norme NF EN 1611-1*). Les deux normes de classement coexistent en parallèle.